

FICHE D'INFORMATION ET DE CONSEIL AVANT LA SOUSCRIPTION DU CONTRAT RSA PROJET D'AERONEF

INFORMATIONS PRÉALABLES A LA FOURNITURE DU CONTRAT

AIR COURTAGE ASSURANCES n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs compagnies d'assurance mais son analyse se fonde sur un nombre restreint de contrats d'assurances présents sur le marché ((selon la définition du b) du 1er du II de l'article L521-2 du Code des Assurances). La liste des assureurs partenaires est disponible dans notre fiche d'information légale.

Pour le programme assurance de la Fédération RSA, nous avons sélectionné les assureurs suivants :

- XL Insurance Company SE, Succursale Française représentée par XL Catlin Services SE, Succursale Française (Groupe AXA) pour les garanties de RESPONSABILITÉ CIVILE ou de DOMMAGES.
- HDI Global SE pour les garanties INDIVIDUELLE ACCIDENT et ASSISTANCE RAPATRIEMENT.

>> Consultez la [Fiche d'information légale d'AIR COURTAGE ASSURANCES](#)

(http://www.air-assurances.com/pdf_doc/Fiche_legale_info_AIR_ACE.pdf) (contient notamment les informations sur l'identité, les modes de rémunération, la garantie RC Professionnelle, la Garantie Financière, les Réclamations, le Traitement de vos données personnelles, la Médiation et le Droit de renonciation pour la vente à distance).

VOS BESOINS et EXIGENCES

En application de l'article L.521-4-I du Code des assurances, ce document personnalisé a pour objectif de définir de façon claire et exacte vos exigences et vos besoins afin de vous proposer le contrat le mieux adapté à votre situation, et ce sur la base de votre profil de membre auprès de la FEDERATION RSA, association souscriptrice du contrat groupe auquel vous pouvez adhérer.

Vous êtes membre du RSA et souhaitez construire un aéronef individuel (éligible au titre du contrat RSA*) à partir d'un kit de construction ou de plans détaillés. Vous souhaitez garantir la responsabilité civile que vous pourriez encourir en raison des dommages matériels, corporels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de cette activité de construction ainsi que du stockage de votre Projet d'Aéronef.

Vous souhaitez également avoir la possibilité de garantir les dommages matériels subis par le Projet d'Aéronef ainsi qu'à toute pièce appartenant au Projet d'Aéronef.

* Les Projets d'Aéronefs éligibles sont :

- Les avions ou planeurs CNRA, CNRAC ou CNSK dont la masse maximale au décollage est strictement inférieure à 2 000kg et qui sont basés en France ou dans les pays limitrophes à la France Métropolitaine A L'EXCLUSION DE LA PRINCIPAUTE D'ANDORRE :
- Les ULM de construction amateur ou en kit, quelle que soit sa classe, basés en France
- Les hélicoptères CNRA/CNSK dont la masse maximale au décollage est strictement inférieure à 2 000kg et qui sont basés en France.

PRESENTATION DE LA SOLUTION D'ASSURANCE

La FEDERATION RSA a négocié pour vous différents produits d'assurances sur-mesure pour répondre à vos besoins spécifiques. Ces produits sont distribués par AIR COURTAGE ASSURANCES à travers la souscription en ligne « RSA ONLINE ».

Il s'agit notamment du Contrat collectif n° FR00017311AV25A garantissant les Risques aériens et qui a été souscrit auprès de XL Insurance Company SE, Succursale Française représentée par XL Catlin Services SE, Succursale Française (Groupe AXA)

En cas d'adhésion à ces contrats, les garanties pour lesquelles vous aurez optées vous seront acquises dès réception de l'email de confirmation et sous réserve que vous soyez membre du RSA. Les contrats sont renouvelables par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an à l'échéance principale et expirera de plein droit le 31 décembre 2027 à minuit en ce qui concerne les garanties Responsabilités Civile et Dommages Matériels (si souscrite).

Les caractéristiques essentielles des garanties du contrat sélectionné (résumé des principales garanties et exclusions du produit) vous ont été présentées dans les documents d'information sur les produits d'assurance (Fiche normalisée DIPA ou IPID) qui vous ont été remis lors de votre souscription en ligne.

Vous trouverez ci-dessous notre tableau synthétique de cohérence entre les besoins d'assurances que vous avez souhaité couvrir et la solution d'assurance proposée.

Vos exigences et besoins	Garanties du contrat que nous vous proposons	Test de cohérence
<p>Vous souhaitez souscrire l'assurance Responsabilité Civile pour votre PROJET d'aéronef</p>	<p>La garantie RESPONSABILITE CIVILE PROJET d'AERONEF couvre votre responsabilité en tant que constructeur amateur de votre aéronef en construction.</p> <p>Elle vous garantit contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incombent en raison des dommages causés aux tiers dans le cadre de la construction et/ou du stockage de votre Projet d'aéronef.</p> <p>Vous bénéficiez d'une garantie maximale de 1 600 000 € par sinistre et par année d'assurance tous dommages confondus. Une franchise 250 € par sinistre sera appliquée en cas de dommages matériels.</p> <p>Pour effectuer les essais en vol, ce n'est pas cette garantie d'assurance qui vous couvrira, il vous faudra souscrire une garantie RC AERONEF RSA ou une garantie RC PILOTE RSA.</p>	<p>Cohérent</p>
<p>Vous souhaitez garantir les dommages matériels accidentels subis par votre aéronef en construction.</p>	<p><u>Garantie optionnelle mais vivement conseillée :</u> La garantie DOMMAGES MATERIELS AU PROJET D'AERONEF couvre les dommages matériels accidentels subis par le Projet d'Aéronef et/ou à toute pièce appartenant au Projet d'Aéronef</p> <p>La couverture est automatiquement étendue à tout risque de transport du Projet d'Aéronef quand il est effectué pour propre compte.</p> <p>Le vol ou acte de sabotage du Projet d'Aéronef est couvert. Les pièces détachées ne sont couvertes qu'en cas de vol avec effraction ou agression physique.</p> <p>Vous serez assuré pour la Valeur assurée du Projet (dans la limite de 130 000 €) déduction faite d'une franchise de 1% de la Valeur assurée (avec un minimum de 1 500 €).</p> <p>Pour effectuer les essais en vol, ce n'est pas cette garantie d'assurance qui vous couvrira, il vous faudra souscrire une garantie RC AERONEF RSA ou une garantie RC PILOTE RSA.</p>	<p>Cohérent</p>

En adhérant au contrat souscrit par le RSA, je déclare avoir pris connaissance de la présente Fiche Conseil, de la fiche d'information légale d'AIR COURTAGE, des documents contractuels et du Document d'information sur les produits d'assurance (Fiche DIPA ou IPID).